

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

27 avril 2020

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY.

Absente

Geneviève CERAGIOLI

CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus par courrier électronique le 22 avril 2020.

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 6 mars 2020

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

574/ Modalité d'organisation du conseil en visioconférence

Madame le Maire expose à l'assemblée les modalités d'organisation de ce premier Conseil Municipal en visioconférence.

Modalités qui sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal

575/ Prorogation de la promesse de vente à Nexity

Vu la promesse de vente signée le 6 août 2019 portant sur le projet de cession de la parcelle communale AB 167 (divisée).

Considérant que les conditions actuelles d'instruction des dossiers d'urbanisme ne permettent pas de délivrer le permis de construire avant le 30 avril 2020.

Vu le projet de prorogation de la promesse de vente préparé par l'étude de Maître
GRETCHICHKINE-KURGANSKY, notaire à Nice reportant la date extrême de réalisation de la
phase 1 au 30 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve la prorogation de la promesse de vente à
Nexity et donne tout pouvoir à l'étude de Me KURGANSKY notaire, en vue de régulariser l'avenant
à la promesse de vente.

Le Maire,

Colette FABRON

